

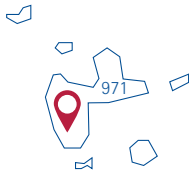
BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin



Serge GOUËS

Président du tribunal
administratif
de la Guadeloupe,
Saint-Barthélemy
et Saint-Martin



Effectifs de la juridiction :

21

personnes dont :

8

magistrats

13

agents de greffe
et aides à la décision

“
Notre juridiction a connu une année 2023 particulièrement riche. En effet, le nombre de recours adressés au tribunal a augmenté de 14,3 %, pour un total jamais atteint de 1 806 affaires. Malgré cette hausse et grâce à un engagement des équipes, la juridiction a jugé les affaires dans un délai moyen de près de 9 mois. En 2023, le tribunal s'est prononcé sur des affaires très médiatisées, comme celles relatives aux arrêtés autorisant la chasse de certains oiseaux ou relative à l'installation d'une antenne-relais.

D'autre part, des actions ont été engagées pour être toujours présent au sein de la cité et rendre accessible le juge, dont la principale à mon sens est la création le 25 avril d'un point d'accès au droit au sein du tribunal, résultat de négociations avec le CDAD et le barreau. La fréquentation régulière de ce lieu, unique en Guadeloupe pour le droit public, va au-delà des prévisions.

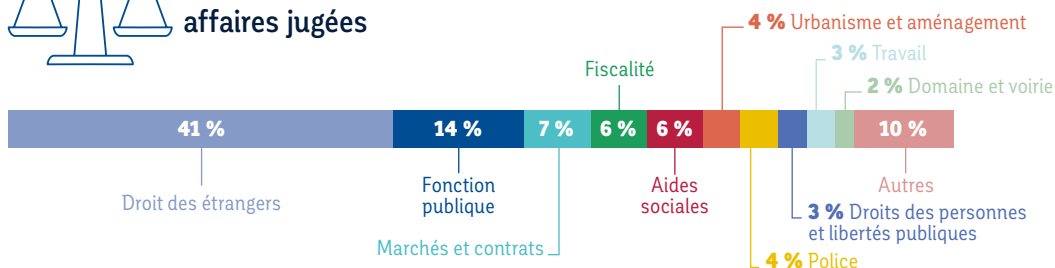
D'autres actions sont tout aussi notables : signature d'une convention de partenariat avec l'université des Antilles le 28 avril et d'une convention avec le collège REP+ de Baillif le 10 octobre, mais aussi premières participations aux Journées du patrimoine et à la Nuit du droit, qui ont attiré un très large public. Nous avons également confirmé et conforté notre engagement pour le DuoDay avec cinq personnes accueillies en situation de handicap. Notons l'organisation de la première audience solennelle de rentrée qui s'est tenue le 21 septembre 2023. Enfin et désormais deux audiences foraines par an se tiennent à Saint-Martin, au lieu d'une, alors qu'à Saint-Barthélemy l'audience foraine annuelle est pérennisée.

Gageons que l'année 2024 sera tout aussi engageante, que ce soit en termes de maîtrise des flux contentieux mais aussi avec de nouveaux projets, toujours avec le sens du service public qui caractérise les équipes de notre juridiction.

2023 en chiffres



1 806
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



453

affaires jugées en urgence (référés)

♦ 2 % par rapport à 2022



9 mois et 3 jours

de délai moyen de jugement

♦ 37 jours par rapport à 2022

85,2 %

des recours déposés par téléprocédure



42,4 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



74,4 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



14

médiations engagées

38 % de taux de réussite